

SOCIETE OUEST-FRANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue du Breil, 35000 RENNES
377 714 654 R.C.S RENNES

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est constitué par une perte de 1 577 690,83 euros et, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -3 434 204,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement (en euros)
31 décembre 2023	néant	néant	néant
31 décembre 2022	néant	néant	néant
31 décembre 2021	108	40 %	899 892

() Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par
Monsieur David GUIRAUD
Président du Conseil de Surveillance

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12.00				
Adresse de l'entreprise 10 rue du Breil 35051 RENNES CEDEX 9			Durée de l'exercice précédent 12.00				
Numéro SIRET* 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31122024				
			N-1 31122023				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	106496501.54	30505309.56	29695074.66
		Fonds commercial (1)	AH	AI	21962658.33	21962658.33	21962658.33
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	2 306 910.36	2 306 910.36	1 982 116.60
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	140 970.50	4 541 900.04	4 619 855.04
		Constructions	AP	AQ	67957711.94	54836275.45	53122486.54
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	116577937.45	11944432.73	12666493.51
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	33 958 305.60	4 596 795.67	4 539 475.64
		Immobilisations en cours	AV	AW	361 316.32	361 316.32	8 289 472.58
		Avances et acomptes	AX	AY			124 933.85
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	5 406 575.99	56791740.71	56781722.71
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	65 000.00		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	500 000.00	500 000.00	500 000.00
		Prêts	BF	BG	6 458 877.81	6 458 877.81	6 355 327.99
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	956 827.74	956 827.74	689 024.92
	TOTAL (II)		BJ	BK	330603003.02	195763044.72	201328642.37
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	900 633.69	5 514 723.34	5 104 796.51
		En cours de production de biens	BN	BO	3 247.00	3 247.00	9 517.00
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	780 826.07	780 826.07	270 216.56
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 930.91	27 894 127.80	26034621.41
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 027 353.05	48199681.75	43953296.98
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	3 000 000.00	3 000 000.00	3 732 170.00
		Disponibilités	CF	CG	10337378.56	10337378.56	11598692.81
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	916 878.03	916 878.03	597 409.10
TOTAL (III)		CJ	CK	8 931 917.65	96646862.55	91300720.37	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	339534920.67	292409907.27	292629362.74	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		10 000.00	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	351 141.23	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>300 000.00</u>)			DA	300 000.00	300 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	30 000.00	30 000.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	60 571 674.20	60 571 674.20	
	Report à nouveau			DH	(1856513.17)	(809 914.59)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1577690.83)	(1046598.58)	
	Subventions d'investissement			DJ	2 447 080.12	2 777 739.89	
	Provisions réglementées *			DK	34582484.05	42853508.76	
	TOTAL (I)			DL	94497034.37	104676409.68	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 068 378.00	1 319 866.80	
	Provisions pour charges			DQ	11 772 617.00	17767860.55	
	TOTAL (III)			DR	12 840 995.00	19087727.35	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	85915698.91	76 697 210.30	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	333 688.00	317 133.00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 981 057.70	16897939.29	
	Dettes fiscales et sociales			DY	57591320.55	52 643 946.50	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 263 121.32	2 731 789.38	
	Autres dettes			EA	5 854 488.58	5 852 159.68	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	13132502.84	13725047.56	
TOTAL (IV)			EC	185071877.90	168865225.71		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	292409907.27	292629362.74		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
			Ecart de réévaluation libre	ID			
			Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	124630898.01	168865225.71	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	10422087.01	1 300 835.48		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	177 011.12	FB		FC	177 011.12	114 040.53	
	Production vendue biens * services *	FD	219537155.69	FE	3 887 264.84	FF	223424420.53	221745444.91	
		FG	78626049.01	FH		FI	78626049.01	74 949 188.50	
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	298340215.82	FK	3 887 264.84	FL	302227480.66	296808673.94
	Production stockée*					FM	(6 270.00)		
	Production immobilisée*					FN	3 016 091.41	2 834 568.86	
	Subventions d'exploitation					FO	7 523 972.57	7 277 556.90	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 963 961.46	1 425 632.41	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 369 410.73	5 354 488.67	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	322094646.83	313700920.78	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	296 815.88	408 433.78	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 795 939.80	24 039 178.20	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(435 042.83)	2 211 895.65	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	148653684.55	142917939.73	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 455 034.75	3 911 398.48	
	Salaires et traitements*					FY	87333453.29	84254604.89	
	Charges sociales (10)					FZ	42492218.95	40954733.15	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	– dotations aux amortissements (14)				GA	23049303.71	21648314.64
			– dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	329 370.30	705 025.18
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 007 726.00	400 122.46
	Autres charges (12)					GE	1 630 256.66	1 341 601.88	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	329608761.06	322793248.04	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(7514114.23)	(9092327.26)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	41 263.48	25 040.34	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	23 500.00	15 700.00	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 194 073.22	1 343 111.92	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	10 116.73	7 480.76	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 268 953.43	1 391 333.02	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	4 109 192.00	1 205 000.00	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 417 255.50	1 857 058.97	
	Différences négatives de change					GS	1 065.53	3 336.45	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	6 527 513.03	3 065 395.42	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(5 258 559.60)	(1 674 062.40)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(12772673.83)	(10766389.66)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Chantier industriel :

La réorganisation industrielle est finalisée. La rotative d'Angers a été remontée au sein de l'extension de l'usine du site de la Chevrolière et le plan de tirage projeté est opérationnel depuis le 12 janvier 2024, avec l'arrêt concomitant de la rotative Nohab du site. La rotative transférée et modernisée est propriété à 50% de la SOCIETE OUEST-FRANCE pour 3,9 millions d'euros.

OUEST-FRANCE TV :

Le Groupe SIPA OUEST-FRANCE a été autorisé par l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (« ARCOM ») le 11 décembre 2024 à exploiter une licence TNT pour l'édition d'une chaîne de télévision à vocation nationale diffusée par voie hertzienne terrestre après avoir signé le 10 décembre 2024 ladite Autorité, une convention fixant les règles applicables au service. Le lancement de cette chaîne est prévu au 1er septembre 2025, le projet étant porté par une filiale de la SOCIETE OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE TV.

ouestfrance-auto :

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 16 septembre 2024 et en contrepartie de la cessation de l'activité « *classified auto* » numérique concurrente de la société ZOOMCAR et la perte consécutive de revenus pour la SOCIETE OUEST-FRANCE, ADDITI MULTIMEDIA versera à la SOCIETE OUEST-FRANCE une indemnité d'un montant d'1,9 millions d'euros correspondant à cinq années de redevance annuelle moyennée (qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel).

Ouest-France Demain :

Nous poursuivons notre démarche Ouest France Demain qui doit nous permettre de proposer une expérience utile, singulière et engageante à nos lecteurs. Dans ce cadre une refonte de la maquette du journal est engagée.

Contentieux Le Figaro relatif au TV Mag :

Après plus de deux ans de procédures et l'ouverture de trois contentieux par Le Figaro sur le prix du TV Mag, sur une entente supposée entre éditeurs de la presse quotidienne régionale et sur la concurrence de DIVERTO, les contentieux se sont éteints en novembre 2024.

En effet, un accord a été trouvé entre les parties pour solder le sujet du prix du TV Mag entraînant la fin de tous les contentieux.

Intervenu à l'issue d'une médiation, un protocole d'accord entre Le Figaro et les éditeurs de la presse quotidienne régionale impliqués a permis de solder les litiges, Le Figaro se désistant des procédures.

Augmentation du prix du journal :

Une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal a été appliquée tous les jours de la semaine depuis le 1er juillet 2024.

Intelligence Artificielle (IA) :

Une démarche du groupe SIPA OUEST-FRANCE est initiée afin d'appréhender les opportunités attachées aux développements de l'IA, par le biais notamment de la création de l'outil Muse (plateforme interne souveraine et sécurisée d'exploitation des outils liés à l'IA).

Ouest France Communication :

Une mise en cohérence des portefeuilles d'activités a été opérée avec le transfert des activités de Ouest France Communication vers notre filiale ADDITI, afin de séparer les activités éditoriales et publicitaires.

1- Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation du prix du journal :

Il est précisé qu'une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal applicable tous les jours de la semaine est effective depuis le 2 janvier 2025. Une augmentation complémentaire de 0,05 € au 1^{er} juillet 2025 est à l'étude.

Droits voisins :

A l'issue des négociations d'entreprise infructueuses, en vue de définir, conformément à la loi, la part appropriée et équitable des journalistes de la rémunération issue des droits voisins, la Commission droits d'auteur et droits voisins a fixé cette part à 22,5% par une décision du 12 février 2025.

2- Principaux risques et incertitudes

Le maintien de l'équilibre économique de la SOCIETE OUEST-FRANCE est un défi constant alors que les titres sont confrontés depuis plusieurs années, comme leurs confrères de la presse, au bouleversement de la chaîne de valeurs.

A l'instar des médias et plus particulièrement des entreprises de presse, la SOCIETE OUEST-FRANCE est confrontée à plusieurs risques et incertitudes qui peuvent influencer leur équilibre économique et leur trajectoire.

Le déclin du nombre de points de vente physiques et l'évolution des habitudes ou usages de consommation vers le numérique constituent un risque – tout autant qu'une opportunité s'agissant du développement numérique –, car ils réduisent les revenus de diffusion des journaux sans que la croissance de la diffusion numérique ne compense, à date, totalement ces pertes. Par ailleurs, la publicité papier, un pilier essentiel des revenus, subit une diminution structurelle. Cette tendance est aggravée par la concurrence (économique comme de l'attention) des plateformes en ligne telles que Google, Facebook, et autres réseaux sociaux, qui captent une part substantielle de la publicité numérique et de sa croissance.

L'inflation représente un autre risque, car elle augmente les coûts de production (papier, impression, etc.) et de distribution, affectant ainsi la rentabilité de l'entreprise. Cette trajectoire conduit à devoir constamment questionner le modèle économique et son évolution.

S'agissant du modèle économique et de sa déclinaison numérique, l'application des droits voisins des éditeurs de presse, censée rémunérer équitablement les éditeurs face aux plateformes numériques, reste incertaine et doit être surveillée. Si la licence de droit voisin conclue avec Google devrait être renouvelée pour trois ans à la suite des discussions conduites par le syndicat professionnel qui représente Ouest-France, l'Alliance de la presse d'information générale, un doute plane quant à la conclusion de nouveaux accords mais aussi quant à la reconduction de la licence de droit voisin avec Facebook : dans un contexte international et politique complexe, la plateforme remet en effet en cause tant le principe et le champ d'application du droit voisin que les niveaux de rémunération des publications de presse qu'elle avait accepté. A ce stade, la part de la valeur sur le marché en ligne reste très largement à la défaveur des médias de sorte que les investissements d'Ouest-France sur le numérique sont supérieurs aux retours financiers des plateformes en ligne.

Enfin, l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle (IA) présente à la fois des opportunités et des risques. Bien que l'IA générative puisse offrir des moyens innovants de personnaliser le contenu, d'améliorer l'engagement des lecteurs ou de faciliter le travail des différents métiers de l'entreprise, elle comporte également des risques liés à la gestion des données, à la défense de la souveraineté et à la protection de notre patrimoine et à la dépendance technologique. L'adoption de l'IA par les concurrents (de la presse, des médias voire du numérique) et l'évolution rapide de ces technologies ajoutent une incertitude supplémentaire quant à l'avenir du paysage médiatique.

Face à ces défis, la SOCIETE OUEST-FRANCE poursuit sa transformation numérique pour assurer leur pérennité.

3.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

3.2 - Particularités de l'exercice 2024

Néant.

3.3 - Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

3.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Logiciel	3 à 5 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

3.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

3.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////////////////////
Marchandises	X	////////////////////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées.

3.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

3.8 - Provisions réglementées

3.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum, 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

3.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués pour tenir compte :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs, qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés.
- des corrections fiscales de sortie de crédit-bail immobilier,
- et des frais d'acquisition de titres de participation.

3.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

3.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2024 :

- d'un taux d'actualisation de 3.45 % ;
- d'un taux d'inflation de 2.00 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 64 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation.

3.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

3.10 - Dettes d'exploitation

3.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

3.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

3.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisés au tarif applicable à chaque abonné.

3.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 1^{er} Mai 1997, date de son rachat à SOFIOUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2024-2028. Avec un taux d'actualisation de 9% et un taux de croissance infini de 1%, la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2024.

4.2 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés 2024	Capitaux Propres 2024	Résultat 2024	Chiffre d'affaires 2024
OPS	100,00	37 000 €		278 907 €	54 557 €	3 278 756 €
PUBLICATIONS API	100,00	462 133 €		-1 792 453 €	-553 086 €	1 335 835 €
LATITUDE MAGAZINE	100,00	10 000€		-87 810 €	6 666 €	2 216 285 €
INFOMER	99,99	0 €		-4 854 878 €	-724 520 €	3 417 824 €
EDILARGE	99,73	302 818 €		1 695 995 €	-398 504 €	4 777 821 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		69 182 476 €	-13 227 266 €	3 033 439 €
SPGO	43,87	20 069 €		501 322 €	1 189 €	0 €
DIVERTO	17,14	56 058€		2 792 708€	2 342 359 €	42 843 639 €
366 SAS	15,75	38 953 €		4 749 944 €	484 801 €	105 014 521€
RENNES CITÉ MÉDIA	12,15	89 420 €		831 240 €	2 754 €	1 238 758 €
OFTV	100,00	10 000 €		-673 465 €	-673 104 €	0 €

Mouvements de l'exercice :

Acquisition de 10 000 actions OFTV à Intrasipa pour 10 000 €

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe :
SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

4.3 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

4.4 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	3 373 542 €		3 373 542 €
Pièces de rechange	2 129 178 €	900 634 €	1 228 544 €
Divers	912 637 €		912 637 €
Total	6 415 537 €	900 634 €	5 514 723 €

4.5 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

4.6 – Variation des capitaux propres

	À nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674 €
Report à nouveau	-809 914 €	-1 046 599 €			-1 856 513 €
Résultat	-1 046 599 €	1 046 599 €		1 577 691 €	-1 577 691 €
Subvent. d'invest.	2 777 740 €			330 660 €	2 447 080 €
Provisions réglem.	42 853 509 €		1 071 885 €	9 342 910 €	34 582 484 €
	104 676 410 €	0 €	1 071 885 €	11 251 261 €	94 497 034 €

4.7 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2020	3 398 235 €
2021	0 €
2022	0 €
2023	0 €
2024	0 €
	3 398 235 €

4.8 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	281 967 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 460 795 €
Dettes fiscales et sociales	42 290 977 €
Autres dettes	523 626 €
Total	52 557 365 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	13 057 342 €
Autres produits constatés d'avance	75 160 €
Total	13 132 503 €

V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	217 424 330 €
Publicité	54 689 841 €
Divers	29 936 299 €
Vente marchandises	177 011 €
Total	302 227 481 €

5.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	744
Cadres	453
Employés	181
Ouvriers	188
Total	1 566

5.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	0 €	8 911 333 €
* dégressif	1 061 619 €	431 577 €
Plan Filière	4 906 674 €	4 917 056 €
Litige le Figaro	360 784 €	371 470 €
Indemnisation OFA	0 €	1 900 000 €
Aide au portage	0 €	193 780 €
Avoir / Grève JDLO	0 €	-73 000 €
Redressement Urssaf	1 652 801 €	1 755 170 €
Subventions Fonds de Modernisation	0 €	795 830 €
Cessions d'immobilisations	617 220 €	960 032 €
Bretons 2023	397 770 €	0 €
Maquette Lacav	260 037 €	0 €
Stratégie Groupe	237 689 €	0 €
Divers	343 876 €	81 734 €
Totaux	9 838 470 €	20 244 983 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat

exceptionnel. Sur l'exercice 2024 les frais de prospection sont inférieurs à la subvention d'aide au portage ; une partie de la subvention est donc en exceptionnel.

5.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-12 772 673 €	-3 342 268 €
Résultat exceptionnel	10 406 512 €	2 553 797 €
Résultat net comptable	-2 366 161 €	-788 471 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } | Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | | |
| 3 - Résultat exceptionnel | | |
| 4 - Participation des salariés | | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire.

5.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôt sur les sociétés formé par elle-même et ses filiales. La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

Sur l'exercice 2024, en déficit fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à – 788 471 €, dont :

- impôt : - 362 054 €
- crédits d'impôts : (426 417 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale.

5.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	-1 577 691 €	
Impôts sur les bénéfices	- 788 471 €	
Résultat avant impôts		-2 366 162 €
Provision article 39 bis	0 €	
Amortissements dérogatoires	-8 271 025 €	
Variation nette des provisions réglementées		-8 271 025 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		-10 637 187 €

5.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 3 398 235 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	3 398 235 €	25,00%	849 559 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 11 685 490 €			
Contribution sociale de solidarité 462 450 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 147 940 €	25,00%	3 036 985 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements financiers

Engagement donnés
- Avals - Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés : - Dans Infomer à hauteur de 500 K€ - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 K€ - Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription de 2 emprunts : - Auprès d'Arkea pour 290 K€ - Auprès du LCL pour 304 K€ - Hypothèques : Souscription de prêts garantis par l'inscription d'hypothèque conventionnelle sur l'immeuble Additi : - prêt BPGO de 5 133 K€ garanti à hauteur de 9 240 K€ - prêt ARKEA de 3 420 K€ à hauteur de 6 156 K€ - prêt Caisse d'Epargne de 1 858 K€ garanti à hauteur de 3 084 K€ - Autres

Engagement reçu
- Aval : Néant - Cautions : Néant - Abandon de créance avec clause de meilleure fortune : Créance / Infomer à échéance du 31/12/2029 pour 1 568 000 €

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	150214814.82	KE		KF	12 752 615.00		
CORPORELLES	Terrains					KG	4 760 825.54	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	43347519.55	KK		KL	4 381 926.82		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 406 975.61	KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	66 023 033.10	KQ		KR	4 367 671.99	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	129543792.59	KT		KU	4 205 214.99		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 678 318.40	KW		KX	45 087.53		
		Matériel de transport *				KY	5 959 288.85	KZ		LA	587 926.65		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20897101.57	LC		LD	1 045 903.05		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 289 472.58	LI		LJ	289 217.82		
	Avances et acomptes					LK	124 933.85	LL		LM			
	TOTAL III				LN	295031261.64	LO		LP	14922948.85			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	62 253 106.70	8V		8W	10 210.00		
		Autres titres immobilisés				IP	500 000.00	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	7 044 352.91	IU		IV	647 865.31				
TOTAL IV				LQ	69797459.61	LR		LS	658 075.31				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	515043536.07	OH		OJ	28333639.16				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	1 613 700.06	LV	82 349.97	LW	161271379.79		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	77 955.00	LY	4 682 870.54		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	727 930.41	MB	47001515.96	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	5 406 975.61	MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG	5 209.27	MH	70385495.82	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	5 226 637.40	MK	128522370.18	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	83 674.64	MN	10639731.29	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	547 511.25	MQ	5 999 704.25	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	27 338.89	MT	21915665.73	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	8 217 374.00	MZ	0.08	NA	361 316.32	NB	
	Avances et acomptes					NC	124 933.85	ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY	8 342 307.85	NG	6 696 256.94	NH	294915645.70	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY	62 263 316.70	OZ	
		Autres titres immobilisés				II		2B		2C	500 000.00	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	276 512.67	2F	7 415 705.55	2G			
TOTAL IV				I3		NJ	276 512.67	NK	70179022.25	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	9 956 007.91	OK	7 055 119.58	OL	526366047.74	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	96574965.23	PF	9 921 581.43	PG	45.12	PH	106496501.54			
TOTAL I		RK	96574965.23	RM	9 921 581.43	RN	45.12	RO	106496501.54			
Terrains		PI	140 970.50	PJ		PK		PL	140 970.50			
Constructions	Sur sol propre	PM	15470019.64	PN	1 649 437.86	PO	296 955.65	PQ	16822501.85			
	Sur sol d'autrui	PR	4 401 102.93	PS	243 939.26	PT		PU	4 645 042.19			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	41783919.15	PW	4 711 458.02	PX	5 209.27	PY	46 490 167.90			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	116877299.08	QA	4 927 275.77	QB	5 226 637.40	QC	116577937.45			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10222533.19	QE	81 000.89	QF	83 674.64	QG	10219859.44			
	Matériel de transport	QH	4 767 842.82	QI	469 221.07	QJ	521 525.42	QK	4 715 538.47			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18004857.17	QM	1 045 389.41	QN	27 338.89	QO	19022907.69			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
	TOTAL II	QU	211668544.48	QV	13127722.28	QW	6 161 341.27	QX	218634925.49			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	308243509.71	OP	23049303.71	OQ	6 161 386.39	OR	325131427.03			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	3 231 627.80	Q1	(3 231 627.80)			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	3 231 627.80	SD	(3 231 627.80)			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	1 095 896.28	R6	(1095896.28)		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	207 348.37	S4	(207 348.37)		
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	1 596 916.28	T2	(1596916.28)		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	990 080.14	T5	T6	T7	349 962.97	T8	2 385 048.46	T9	(1744931.29)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	14 188.00	U7	(14 188.00)		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	188 732.77	V5	(188 732.77)		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	71 539.35	V8	V9	W1	81 613.76	W2	191 575.51	W3	(201 649.92)
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2	X3	1 061 619.49	X4	X5	X6	431 576.73	X7	5 679 705.67	X8	(5049662.91)
Frais d'acquisition de titres de participation	NL	10 266.00		NM				N0	10 266.00			
Total général (I+II+III)	NP	10 266.00	NQ	1 061 619.49	NR	NS	431 576.73	NT	8 911 333.47	NV	(8271024.71)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 071 885.49	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	9 342 910.20	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(8271024.71)
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	39455273.76	TM	1 071 885.49	TN	9 342 910.20	TO	31184249.05	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	3 398 235.00	TP		TQ		TR	3 398 235.00	
	TOTAL I	3Z	42853508.76	TS	1 071 885.49	TT	9 342 910.20	TU	34582484.05	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 319 866.80	4B	342 744.00	4C	594 232.80	4D	1 068 378.00	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	11 008 508.00	4Y	676 982.00	4Z		5A	11 685 490.00	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 759 352.55	5W		5X	6 672 225.55	5Y	87 127.00	
	TOTAL II	5Z	19087727.35	TV	1 019 726.00	TW	7 266 458.35	TX	12 840 995.00	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	5 406 383.99	9V	192.00	9W		9X	5 406 575.99
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	65 000.00	07		08		09	65 000.00
	Sur stocks et en cours	6N	875 517.69	6P	25 116.00	6R		6S	900 633.69	
	Sur comptes clients	6T	2 268 895.23	6U	304 254.30	6V	2 569 218.62	6W	3 930.91	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 918 353.05	6Y	4 109 000.00	6Z		7A	8 027 353.05	
	TOTAL III	7B	12534149.96	TY	4 438 562.30	TZ	2 569 218.62	UA	14403493.64	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	74475386.07	UB	6 530 173.79	UC	19178587.17	UD	61826972.69
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 337 096.00	UF	2 811 541.52					
	– financières	UG	4 109 192.00	UH						
	– exceptionnelles	UJ	1 083 885.79	UK	16367045.65					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE					Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	65 000.00	UM		UN	65 000.00			
		Prêts (1) (2)	UP	6 458 877.81	UR	264 313.49	US	6 194 564.32			
		Autres immobilisations financières	UT	956 827.74	UV	86 827.74	UW	870 000.00			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	4 217.41		4 217.41					
		Autres créances clients	UX	27 893 841.30		27 893 841.30					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	100 050.36		83 212.19		16 838.17			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	209 334.76		209 334.76					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 844 042.48		3 844 042.48					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	446 758.37		446 758.37					
		Groupe et associés (2)	VC	46721608.81		1 780 165.02		44941443.79			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 905 240.02		4 905 240.02					
		Charges constatées d'avance	VS	916 878.03		916 878.03					
	TOTAUX			VT	92522677.09	VU	40434830.81	VV	52087846.28		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	404 114.25							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	300 564.43							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)									
		à 1 an maximum à l'origine	VG	10422087.01		10422087.01					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	75 493 611.90		15386320.01		37204159.65		22903132.24	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	333 688.00						333 688.00	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	19 981 057.70		19 981 057.70					
		Personnel et comptes rattachés	8C	27 325 821.00		27 325 821.00					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	24294259.58		24294259.58					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 901 405.70		3 901 405.70						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 069 834.27		2 069 834.27						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	2 263 121.32		2 263 121.32					
		Groupe et associés (2)	VI	926.98		926.98					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	5 853 561.60		5 853 561.60					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	13132502.84		13132502.84					
TOTAUX			VY	185071877.90	VZ	124630898.01		37204159.65		23236820.24	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	14 000 000.00	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13963977.72	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint-Grégoire

Société Ouest-France S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Société Ouest-France S.A.
10 rue du Breil - 35051 RENNES CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint-Grégoire

Société Ouest-France S.A.

10 rue du Breil - 35051 RENNES CEDEX 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la Société Ouest-France S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Ouest-France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 56 792 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 3.5 – Mode d'évaluation des titres de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la cohérence de celles retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une



incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 5 juin 2025

KPMG S.A.

Gwenaël Chedaleux

Associé

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 10 rue du Breil 35051 RENNES CEDEX 9		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1		Néant ☐ *							
		Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	137 001 811	AG	106 496 501	30 505 309	29 695 074	
		Fonds commercial (1)	AH	21 962 658	AI		21 962 658	21 962 658	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	2 306 910	AM		2 306 910	1 982 116	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	4 682 870	AO	140 970	4 541 900	4 619 855	
		Constructions	AP	122 793 987	AQ	67 957 711	54 836 275	53 122 486	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	128 522 370	AS	116 577 937	11 944 432	12 666 493	
		Autres immobilisations corporelles	AT	38 555 101	AU	33 958 305	4 596 795	4 539 475	
		Immobilisations en cours	AV	361 316	AW		361 316	8 289 472	
		Avances et acomptes	AX		AY			124 933	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	62 198 316	CV	5 406 575	56 791 740	56 781 722	
		Créances rattachées à des participations	BB	65 000	BC	65 000			
		Autres titres immobilisés	BD	500 000	BE		500 000	500 000	
		Prêts	BF	6 458 877	BG		6 458 877	6 355 327	
		Autres immobilisations financières*	BH	956 827	BI		956 827	689 024	
TOTAL (II)		BJ	526 366 047	BK	330 603 003	195 763 044	201 328 642		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 415 357	BM	900 633	5 514 723	5 104 796	
		En cours de production de biens	BN	3 247	BO		3 247	9 517	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	780 826	BW		780 826	270 216	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	27 898 058	BY	3 930	27 894 127	26 034 621	
		Autres créances (3)	BZ	56 227 034	CA	8 027 353	48 199 681	43 953 296	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 000 000	CE		3 000 000	3 732 170	
		Disponibilités	CF	10 337 378	CG		10 337 378	11 598 692	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	916 878	CI		916 878	597 409	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	105 578 780	CK	8 931 917	96 646 862	91 300 720	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	631 944 827	1A	339 534 920	292 409 907	292 629 362	
	Renvois : (1) Dont droit au bail : 10 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	351 141	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300 000.....)			DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	60 571 674	60 571 674
	Report à nouveau			DH	(1 856 513)	(809 914)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 577 690)	(1 046 598)
	Subventions d'investissement			DJ	2 447 080	2 777 739
	Provisions réglementées *			DK	34 582 484	42 853 508
	TOTAL (I)			DL	94 497 034	104 676 409
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 068 378	1 319 866
	Provisions pour charges			DQ	11 772 617	17 767 860
	TOTAL (III)			DR	12 840 995	19 087 727
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	85 915 698	76 697 210
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	333 688	317 133
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 981 057	16 897 939
	Dettes fiscales et sociales			DY	57 591 320	52 643 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 263 121	2 731 789
	Autres dettes			EA	5 854 488	5 852 159
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	13 132 502	13 725 047
TOTAL (IV)			EC	185 071 877	168 865 225	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	292 409 907	292 629 362	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	124 630 898	168 865 225
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	10 422 087	1 300 835	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	177 011	FB		FC	177 011	114 040
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	219 537 155	FE	3 887 264	FF	223 424 420	221 745 444
		FG	78 626 049	FH		FI	78 626 049	74 949 188
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	298 340 215	FK	3 887 264	FL	302 227 480	296 808 673
	Production stockée*				FM	(6 270)		
	Production immobilisée*				FN	3 016 091	2 834 568	
	Subventions d'exploitation				FO	7 523 972	7 277 556	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 963 961	1 425 632	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 369 410	5 354 488	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	322 094 646	313 700 920	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	296 815	408 433
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 795 939	24 039 178	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(435 042)	2 211 895	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	148 653 684	142 917 939	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 455 034	3 911 398	
Salaires et traitements*					FY	87 333 453	84 254 604	
Charges sociales (10)					FZ	42 492 218	40 954 733	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements (14)} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$			GA	23 049 303	21 648 314	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	329 370	705 025	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 007 726	400 122		
Autres charges (12)				GE	1 630 256	1 341 601		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	329 608 761	322 793 248		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 514 114)	(9 092 327)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	41 263	25 040	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	23 500	15 700	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 194 073	1 343 111	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	10 116	7 480	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)			GP	1 268 953	1 391 333		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	4 109 192	1 205 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 417 255	1 857 058	
	Différences négatives de change				GS	1 065	3 336	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	6 527 513	3 065 395		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 258 559)	(1 674 062)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(12 772 673)	(10 766 389)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE					Néant ☐ *					
					Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	2 122 075		463 398		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	1 755 861		972 776		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	16 367 045		16 177 736		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	20 244 982		17 613 911		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	3 230 690		284 886		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	5 523 894		3 368 185		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG	1 083 885		4 777 600		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	9 838 470		8 430 672		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	10 406 512		9 183 239		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	(788 471)		(536 552)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	343 608 582		332 706 165		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	345 186 273		333 752 763		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	(1 577 690)		(1 046 598)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO					
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	3 105 411		2 750 734		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG					
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP					
		- Crédit-bail immobilier			HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	1 083 869		911 133		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K					
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	1 448 986		1 442 922		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC					
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD					
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 152 420		1 178 355		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2					
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5								
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N				
Sur opération de gestion					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
. Litige Le Figaro					360 784		80 000			
. Plan Filière					4 906 674					
. Aide au portage							193 780			
. Avoir / Grève JDLO							(73 000)			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N					
					Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

Chantier industriel :

La réorganisation industrielle est finalisée. La rotative d'Angers a été remontée au sein de l'extension de l'usine du site de la Chevrolière et le plan de tirage projeté est opérationnel depuis le 12 janvier 2024, avec l'arrêt concomitant de la rotative Nohab du site. La rotative transférée et modernisée est propriété à 50% de la SOCIETE OUEST-FRANCE pour 3,9 millions d'euros.

OUEST-FRANCE TV :

Le Groupe SIPA OUEST-FRANCE a été autorisé par l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (« ARCOM ») le 11 décembre 2024 à exploiter une licence TNT pour l'édition d'une chaîne de télévision à vocation nationale diffusée par voie hertzienne terrestre après avoir signé le 10 décembre 2024 ladite Autorité, une convention fixant les règles applicables au service. Le lancement de cette chaîne est prévu au 1er septembre 2025, le projet étant porté par une filiale de la SOCIETE OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE TV.

ouestfrance-auto :

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 16 septembre 2024 et en contrepartie de la cessation de l'activité « *classified auto* » numérique concurrente de la société ZOOMCAR et la perte consécutive de revenus pour la SOCIETE OUEST-FRANCE, ADDITI MULTIMEDIA versera à la SOCIETE OUEST-FRANCE une indemnité d'un montant d'1,9 millions d'euros correspondant à cinq années de redevance annuelle moyennée (qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel).

Ouest-France Demain :

Nous poursuivons notre démarche Ouest France Demain qui doit nous permettre de proposer une expérience utile, singulière et engageante à nos lecteurs. Dans ce cadre une refonte de la maquette du journal est engagée.

Contentieux Le Figaro relatif au TV Mag :

Après plus de deux ans de procédures et l'ouverture de trois contentieux par Le Figaro sur le prix du TV Mag, sur une entente supposée entre éditeurs de la presse quotidienne régionale et sur la concurrence de DIVERTO, les contentieux se sont éteints en novembre 2024.

En effet, un accord a été trouvé entre les parties pour solder le sujet du prix du TV Mag entraînant la fin de tous les contentieux.

Intervenu à l'issue d'une médiation, un protocole d'accord entre Le Figaro et les éditeurs de la presse quotidienne régionale impliqués a permis de solder les litiges, Le Figaro se désistant des procédures.

Augmentation du prix du journal :

Une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal a été appliquée tous les jours de la semaine depuis le 1er juillet 2024.

Intelligence Artificielle (IA) :

Une démarche du groupe SIPA OUEST-FRANCE est initiée afin d'appréhender les opportunités attachées aux développements de l'IA, par le biais notamment de la création de l'outil Muse (plateforme interne souveraine et sécurisée d'exploitation des outils liés à l'IA).

Ouest France Communication :

Une mise en cohérence des portefeuilles d'activités a été opérée avec le transfert des activités de Ouest France Communication vers notre filiale ADDITI, afin de séparer les activités éditoriales et publicitaires.

1- Evènements postérieurs à la clôture

Augmentation du prix du journal :

Il est précisé qu'une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal applicable tous les jours de la semaine est effective depuis le 2 janvier 2025. Une augmentation complémentaire de 0,05 € au 1^{er} juillet 2025 est à l'étude.

Droits voisins :

A l'issue des négociations d'entreprise infructueuses, en vue de définir, conformément à la loi, la part appropriée et équitable des journalistes de la rémunération issue des droits voisins, la Commission droits d'auteur et droits voisins a fixé cette part à 22,5% par une décision du 12 février 2025.

2- Principaux risques et incertitudes

Le maintien de l'équilibre économique de la SOCIETE OUEST-FRANCE est un défi constant alors que les titres sont confrontés depuis plusieurs années, comme leurs confrères de la presse, au bouleversement de la chaîne de valeurs.

A l'instar des médias et plus particulièrement des entreprises de presse, la SOCIETE OUEST-FRANCE est confrontée à plusieurs risques et incertitudes qui peuvent influencer leur équilibre économique et leur trajectoire.

Le déclin du nombre de points de vente physiques et l'évolution des habitudes ou usages de consommation vers le numérique constituent un risque – tout autant qu'une opportunité s'agissant du développement numérique –, car ils réduisent les revenus de diffusion des journaux sans que la croissance de la diffusion numérique ne compense, à date, totalement ces pertes. Par ailleurs, la publicité papier, un pilier essentiel des revenus, subit une diminution structurelle. Cette tendance est aggravée par la concurrence (économique comme de l'attention) des plateformes en ligne telles que Google, Facebook, et autres réseaux sociaux, qui captent une part substantielle de la publicité numérique et de sa croissance.

L'inflation représente un autre risque, car elle augmente les coûts de production (papier, impression, etc.) et de distribution, affectant ainsi la rentabilité de l'entreprise. Cette trajectoire conduit à devoir constamment questionner le modèle économique et son évolution.

S'agissant du modèle économique et de sa déclinaison numérique, l'application des droits voisins des éditeurs de presse, censée rémunérer équitablement les éditeurs face aux plateformes numériques, reste incertaine et doit être surveillée. Si la licence de droit voisin conclue avec Google devrait être renouvelée pour trois ans à la suite des discussions conduites par le syndicat professionnel qui représente Ouest-France, l'Alliance de la presse d'information générale, un doute plane quant à la conclusion de nouveaux accords mais aussi quant à la reconduction de la licence de droit voisin avec Facebook : dans un contexte international et politique complexe, la plateforme remet en effet en cause tant le principe et le champ d'application du droit voisin que les niveaux de rémunération des publications de presse qu'elle avait accepté. A ce stade, la part de la valeur sur le marché en ligne reste très largement à la défaveur des médias de sorte que les investissements d'Ouest-France sur le numérique sont supérieurs aux retours financiers des plateformes en ligne.

Enfin, l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle (IA) présente à la fois des opportunités et des risques. Bien que l'IA générative puisse offrir des moyens innovants de personnaliser le contenu, d'améliorer l'engagement des lecteurs ou de faciliter le travail des différents métiers de l'entreprise, elle comporte également des risques liés à la gestion des données, à la défense de la souveraineté et à la protection de notre patrimoine et à la dépendance technologique. L'adoption de l'IA par les concurrents (de la presse, des médias voire du numérique) et l'évolution rapide de ces technologies ajoutent une incertitude supplémentaire quant à l'avenir du paysage médiatique.

Face à ces défis, la SOCIETE OUEST-FRANCE poursuit sa transformation numérique pour assurer leur pérennité.

3.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

3.2 - Particularités de l'exercice 2024

Néant.

3.3 - Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

3.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Logiciel	3 à 5 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

3.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

3.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////////////////////
Marchandises	X	////////////////////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées.

3.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

3.8 - Provisions réglementées

3.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum, 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

3.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués pour tenir compte :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs, qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés.
- des corrections fiscales de sortie de crédit-bail immobilier,
- et des frais d'acquisition de titres de participation.

3.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

3.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2024 :

- d'un taux d'actualisation de 3.45 % ;
- d'un taux d'inflation de 2.00 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 64 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation.

3.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

3.10 - Dettes d'exploitation

3.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

3.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

3.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisés au tarif applicable à chaque abonné.

3.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 1^{er} Mai 1997, date de son rachat à SOFIOUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2024-2028. Avec un taux d'actualisation de 9% et un taux de croissance infini de 1%, la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2024.

4.2 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés 2024	Capitaux Propres 2024	Résultat 2024	Chiffre d'affaires 2024
OPS	100,00	37 000 €		278 907 €	54 557 €	3 278 756 €
PUBLICATIONS API	100,00	462 133 €		-1 792 453 €	-553 086 €	1 335 835 €
LATITUDE MAGAZINE	100,00	10 000€		-87 810 €	6 666 €	2 216 285 €
INFOMER	99,99	0 €		-4 854 878 €	-724 520 €	3 417 824 €
EDILARGE	99,73	302 818 €		1 695 995 €	-398 504 €	4 777 821 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		69 182 476 €	-13 227 266 €	3 033 439 €
SPGO	43,87	20 069 €		501 322 €	1 189 €	0 €
DIVERTO	17,14	56 058€		2 792 708€	2 342 359 €	42 843 639 €
366 SAS	15,75	38 953 €		4 749 944 €	484 801 €	105 014 521€
RENNES CITÉ MÉDIA	12,15	89 420 €		831 240 €	2 754 €	1 238 758 €
OFTV	100,00	10 000 €		-673 465 €	-673 104 €	0 €

Mouvements de l'exercice :

Acquisition de 10 000 actions OFTV à Intrasipa pour 10 000 €

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe :
SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

4.3 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

4.4 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	3 373 542 €		3 373 542 €
Pièces de rechange	2 129 178 €	900 634 €	1 228 544 €
Divers	912 637 €		912 637 €
Total	6 415 537 €	900 634 €	5 514 723 €

4.5 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

4.6 – Variation des capitaux propres

	À nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674 €
Report à nouveau	-809 914 €	-1 046 599 €			-1 856 513 €
Résultat	-1 046 599 €	1 046 599 €		1 577 691 €	-1 577 691 €
Subvent. d'invest.	2 777 740 €			330 660 €	2 447 080 €
Provisions réglem.	42 853 509 €		1 071 885 €	9 342 910 €	34 582 484 €
	104 676 410 €	0 €	1 071 885 €	11 251 261 €	94 497 034 €

4.7 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2020	3 398 235 €
2021	0 €
2022	0 €
2023	0 €
2024	0 €
	3 398 235 €

4.8 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	281 967 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 460 795 €
Dettes fiscales et sociales	42 290 977 €
Autres dettes	523 626 €
Total	52 557 365 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	13 057 342 €
Autres produits constatés d'avance	75 160 €
Total	13 132 503 €

V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	217 424 330 €
Publicité	54 689 841 €
Divers	29 936 299 €
Vente marchandises	177 011 €
Total	302 227 481 €

5.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	744
Cadres	453
Employés	181
Ouvriers	188
Total	1 566

5.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	0 €	8 911 333 €
* dégressif	1 061 619 €	431 577 €
Plan Filière	4 906 674 €	4 917 056 €
Litige le Figaro	360 784 €	371 470 €
Indemnisation OFA	0 €	1 900 000 €
Aide au portage	0 €	193 780 €
Avoir / Grève JDLO	0 €	-73 000 €
Redressement Urssaf	1 652 801 €	1 755 170 €
Subventions Fonds de Modernisation	0 €	795 830 €
Cessions d'immobilisations	617 220 €	960 032 €
Bretons 2023	397 770 €	0 €
Maquette Lacav	260 037 €	0 €
Stratégie Groupe	237 689 €	0 €
Divers	343 876 €	81 734 €
Totaux	9 838 470 €	20 244 983 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat

exceptionnel. Sur l'exercice 2024 les frais de prospection sont inférieurs à la subvention d'aide au portage ; une partie de la subvention est donc en exceptionnel.

5.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-12 772 673 €	-3 342 268 €
Résultat exceptionnel	10 406 512 €	2 553 797 €
Résultat net comptable	-2 366 161 €	-788 471 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } | Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | | |
| 3 - Résultat exceptionnel | | |
| 4 - Participation des salariés | | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire.

5.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôt sur les sociétés formé par elle-même et ses filiales. La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

Sur l'exercice 2024, en déficit fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à – 788 471 €, dont :

- impôt : - 362 054 €
- crédits d'impôts : (426 417 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale.

5.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	-1 577 691 €	
Impôts sur les bénéfices	- 788 471 €	
Résultat avant impôts		-2 366 162 €
Provision article 39 bis	0 €	
Amortissements dérogatoires	-8 271 025 €	
Variation nette des provisions réglementées		-8 271 025 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		-10 637 187 €

5.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 3 398 235 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	3 398 235 €	25,00%	849 559 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 11 685 490 €			
Contribution sociale de solidarité 462 450 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 147 940 €	25,00%	3 036 985 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements financiers

Engagement donnés
- Avals - Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés : - Dans Infomer à hauteur de 500 K€ - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 K€ - Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription de 2 emprunts : - Auprès d'Arkea pour 290 K€ - Auprès du LCL pour 304 K€ - Hypothèques : Souscription de prêts garantis par l'inscription d'hypothèque conventionnelle sur l'immeuble Additi : - prêt BPGO de 5 133 K€ garanti à hauteur de 9 240 K€ - prêt ARKEA de 3 420 K€ à hauteur de 6 156 K€ - prêt Caisse d'Epargne de 1 858 K€ garanti à hauteur de 3 084 K€ - Autres

Engagement reçu
- Aval : Néant - Cautions : Néant - Abandon de créance avec clause de meilleure fortune : Créance / Infomer à échéance du 31/12/2029 pour 1 568 000 €

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	150214814.82	KE		KF	12 752 615.00	
CORPORELLES	Terrains					KG	4 760 825.54	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	43347519.55	KK		KL	4 381 926.82	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 406 975.61	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	66 023 033.10	KQ		KR	4 367 671.99	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	129543792.59	KT		KU	4 205 214.99	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			Dont Composants	M3		KV	10 678 318.40	KW	45 087.53	
		Matériel de transport *				KY	5 959 288.85	KZ		LA	587 926.65	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20897101.57	LC		LD	1 045 903.05	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 289 472.58	LI		LJ	289 217.82	
	Avances et acomptes					LK	124 933.85	LL		LM		
	TOTAL III					LN	295031261.64	LO		LP	14922948.85	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	62 253 106.70	8V		8W	10 210.00
		Autres titres immobilisés					IP	500 000.00	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	7 044 352.91	IU		IV	647 865.31		
TOTAL IV					LQ	69797459.61	LR		LS	658 075.31		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	515043536.07	OH		OJ	28333639.16		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
						4		5		6		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	1 613 700.06	LV	82 349.97	LW	161271379.79	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	77 955.00	LY	4 682 870.54	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	727 930.41	MB	47001515.96	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	5 406 975.61	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	5 209.27	MH	70385495.82	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	5 226 637.40	MK	128522370.18	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	83 674.64	MN	10639731.29	
		Matériel de transport				IV		MP	547 511.25	MQ	5 999 704.25	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	27 338.89	MT	21915665.73	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	8 217 374.00	MZ	0.08	NA	361 316.32	
	Avances et acomptes					NC	124 933.85	ND		NE		
	TOTAL III					IY	8 342 307.85	NG	6 696 256.94	NH	294915645.70	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX		OY	62 263 316.70
		Autres titres immobilisés					II		2B		2C	500 000.00
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	276 512.67	2F	7 415 705.55		
TOTAL IV					I3		NJ	276 512.67	NK	70179022.25		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	9 956 007.91	OK	7 055 119.58	OL	526366047.74	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	96574965.23	PF	9 921 581.43	PG	45.12	PH	106496501.54		
TOTAL I		RK	96574965.23	RM	9 921 581.43	RN	45.12	RO	106496501.54		
Terrains		PI	140 970.50	PJ		PK		PL	140 970.50		
Constructions	Sur sol propre	PM	15470019.64	PN	1 649 437.86	PO	296 955.65	PQ	16822501.85		
	Sur sol d'autrui	PR	4 401 102.93	PS	243 939.26	PT		PU	4 645 042.19		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	41783919.15	PW	4 711 458.02	PX	5 209.27	PY	46 490 167.90		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	116877299.08	QA	4 927 275.77	QB	5 226 637.40	QC	116577937.45		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10222533.19	QE	81 000.89	QF	83 674.64	QG	10219859.44		
	Matériel de transport	QH	4 767 842.82	QI	469 221.07	QJ	521 525.42	QK	4 715 538.47		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18004857.17	QM	1 045 389.41	QN	27 338.89	QO	19022907.69		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	211668544.48	QV	13127722.28	QW	6 161 341.27	QX	218634925.49		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	308243509.71	OP	23049303.71	OQ	6 161 386.39	OR	325131427.03		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	3 231 627.80 Q1 (3 231 627.80)				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	3 231 627.80 SD (3 231 627.80)				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5 1 095 896.28 R6 (1095896.28)				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3 207 348.37 S4 (207 348.37)				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1 1 596 916.28 T2 (1596916.28)				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4 990 080.14	T5	T6	T7 349 962.97	T8	2 385 048.46 T9 (1744931.29)				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6 14 188.00 U7 (14 188.00)				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4 188 732.77 V5 (188 732.77)				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7 71 539.35	V8	V9	W1 81 613.76	W2 191 575.51 W3 (201 649.92)				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3 1 061 619.49	X4	X5	X6 431 576.73	X7	5 679 705.67 X8 (5049662.91)				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL	10 266.00		NM			N0 10 266.00				
Total général (I+II+III)	NP	10 266.00	NQ 1 061 619.49	NR	NS	NT 431 576.73	NU 8 911 333.47 NV (8271024.71)				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 071 885.49	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	9 342 910.20	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ (8271024.71)			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	39455273.76	TM	1 071 885.49	TN	9 342 910.20	TO	31184249.05	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	3 398 235.00	TP		TQ		TR	3 398 235.00	
	TOTAL I	3Z	42853508.76	TS	1 071 885.49	TT	9 342 910.20	TU	34582484.05	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 319 866.80	4B	342 744.00	4C	594 232.80	4D	1 068 378.00	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	11 008 508.00	4Y	676 982.00	4Z		5A	11 685 490.00	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 759 352.55	5W		5X	6 672 225.55	5Y	87 127.00	
	TOTAL II	5Z	19087727.35	TV	1 019 726.00	TW	7 266 458.35	TX	12 840 995.00	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	5 406 383.99	9V	192.00	9W		9X	5 406 575.99
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	65 000.00	07		08		09	65 000.00
	Sur stocks et en cours	6N	875 517.69	6P	25 116.00	6R		6S	900 633.69	
	Sur comptes clients	6T	2 268 895.23	6U	304 254.30	6V	2 569 218.62	6W	3 930.91	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 918 353.05	6Y	4 109 000.00	6Z		7A	8 027 353.05	
	TOTAL III	7B	12534149.96	TY	4 438 562.30	TZ	2 569 218.62	UA	14403493.64	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	74475386.07	UB	6 530 173.79	UC	19178587.17	UD	61826972.69
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 337 096.00	UF	2 811 541.52					
	– financières	UG	4 109 192.00	UH						
	– exceptionnelles	UJ	1 083 885.79	UK	16367045.65					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	65 000.00	UM		UN 65 000.00	
	Prêts (1) (2)	UP	6 458 877.81	UR	264 313.49	US 6 194 564.32	
	Autres immobilisations financières	UT	956 827.74	UV	86 827.74	UW 870 000.00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 217.41		4 217.41		
	Autres créances clients	UX	27 893 841.30		27 893 841.30		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (U0) antérieurement constituée*)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	100 050.36		83 212.19	16 838.17	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	209 334.76		209 334.76		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 844 042.48		3 844 042.48	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	446 758.37		446 758.37	
	Groupe et associés (2)	VC	46721608.81		1 780 165.02	44941443.79	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 905 240.02		4 905 240.02		
	Charges constatées d'avance	VS	916 878.03		916 878.03		
	TOTAUX		VT	92522677.09	VU	40434830.81	VV 52087846.28
RENOIS	(1) Montant des	VD	404 114.25				
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	300 564.43				
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	10422087.01		10422087.01		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	75 493 611.90		15386320.01	37204159.65	22903132.24
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	333 688.00				333 688.00
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 981 057.70		19 981 057.70		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 325 821.00		27 325 821.00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24294259.58		24294259.58		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 901 405.70		3 901 405.70		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 069 834.27		2 069 834.27		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 263 121.32		2 263 121.32		
Groupe et associés (2)		VI	926.98		926.98		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 853 561.60		5 853 561.60		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	13132502.84		13132502.84		
TOTAUX		VY	185071877.90	VZ	124630898.01	37204159.65	23236820.24
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	14 000 000.00	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13963977.72	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SOCIETE OUEST-FRANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue du Breil, 35000 RENNES
377 714 654 R.C.S RENNES

RAPPORT DE GESTION

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers Associés,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous allons vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes vous sont transmis avec le présent rapport.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports, textes des résolutions et autres documents nécessaires à votre information vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et statutaires. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les principes, méthodes comptables et règles de présentation retenus sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Ouest-France est une publication de presse quotidienne régionale et départementale, 1^{er} quotidien français payant et 1^{er} quotidien francophone au monde. Son siège se trouve à Rennes.

Avec 41 éditions, six jours sur sept, soit 606 361 journaux imprimés par jour en 2024, Ouest-France est, sans doute, le journal le plus complexe à fabriquer dans le monde. Ouest-France peut compter sur la fidélité des 448 370 abonnés papier et numérique qui peuvent consulter l'information en temps réel publiée sur la plateforme « ouest-france.fr. ». Chaque édition est également disponible en version numérique.

S'y ajoute les 10 éditions dominicales, ce qui fait de « Dimanche Ouest-France », le journal le plus vendu en France le dimanche.

Cette complexité de réalisation, véritable « miracle quotidien », s'accroît chaque année tant l'univers concurrentiel dans lequel Ouest-France évolue se durcit, en particulier dans le domaine numérique.

a) Faits majeurs

Chantier industriel :

La réorganisation industrielle est finalisée. La rotative d'Angers a été remontée au sein de l'extension de l'usine du site de la Chevrolière et le plan de tirage projeté est opérationnel depuis le 12 janvier 2024, avec l'arrêt concomitant de la rotative Nohab du site. La rotative transférée et modernisée est propriété à 50% de la SOCIETE OUEST-FRANCE pour 3,9 millions d'euros.

OUEST-FRANCE TV :

Le Groupe SIPA OUEST-FRANCE a été autorisé par l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (« ARCOM ») le 11 décembre 2024 à exploiter une licence TNT pour l'édition d'une chaîne de télévision à vocation nationale diffusée par voie hertzienne terrestre après avoir signé le 10 décembre 2024 ladite Autorité, une convention fixant les règles applicables au service. Le lancement de cette chaîne est prévu au 1er septembre 2025, le projet étant porté par une filiale de la SOCIETE OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE TV.

ouestfrance-auto :

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 16 septembre 2024 et en contrepartie de la cessation de l'activité « *classified auto* » numérique concurrente de la société ZOOMCAR et la perte consécutive de revenus pour la SOCIETE OUEST-FRANCE, ADDITI MULTIMEDIA versera à la SOCIETE OUEST-FRANCE une indemnité d'un montant d'1,9 millions d'euros correspondant à cinq années de redevance annuelle moyennée (qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel).

Ouest-France Demain :

Nous poursuivons notre démarche Ouest France Demain qui doit nous permettre de proposer une expérience utile, singulière et engageante à nos lecteurs. Dans ce cadre une refonte de la maquette du journal est engagée.

Contentieux Le Figaro relatif au TV Mag :

Après plus de deux ans de procédures et l'ouverture de trois contentieux par Le Figaro sur le prix du TV Mag, sur une entente supposée entre éditeurs de la presse quotidienne régionale et sur la concurrence de DIVERTO, les contentieux se sont éteints en novembre 2024.

En effet, un accord a été trouvé entre les parties pour solder le sujet du prix du TV Mag entraînant la fin de tous les contentieux.

Intervenu à l'issue d'une médiation, un protocole d'accord entre Le Figaro et les éditeurs de la presse quotidienne régionale impliqués a permis de solder les litiges, Le Figaro se désistant des procédures.

Augmentation du prix du journal :

Une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal a été appliquée tous les jours de la semaine depuis le 1er juillet 2024.

Intelligence Artificielle (IA) :

Une démarche du groupe SIPA OUEST-FRANCE est initiée afin d'appréhender les opportunités attachées aux développements de l'IA, par le biais notamment de la création de l'outil Muse (plateforme interne souveraine et sécurisée d'exploitation des outils liés à l'IA).

Ouest France Communication :

Une mise en cohérence des portefeuilles d'activités a été opérée avec le transfert des activités de Ouest France Communication vers notre filiale ADDITI, afin de séparer les activités éditoriales et publicitaires.

Situation de l'endettement (exploitation et financier) :

Les dettes totales au 31 décembre 2024 s'élèvent à 185.071.877 €, dont :

- à un an au plus : 124.630.898 €
- à plus d'un an et 5 ans au plus : 37.204.159 €
- à plus de 5 ans : 23.236.820 €

b) Investissements

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice s'élèvent à **27.676 K€**, dont :

- 12.753 K€ d'investissements informatiques, avec :

	Dénomination interne
3.008 K€	Production réalisée par les équipes internes
1.793 K€	Refonte du flux prépresse
1.439 K€	Plateforme
1.087 K€	Outils Ressources Humaines (SIRH)
638 K€	Eidos – Outil Editorial
630 K€	Tunnel d'abonnement - Recrutement et fidélisation Clients
590 K€	SI Distribution
473 K€	Datalake Intégration données commerciales
461 K€	Application Mobilité
332 K€	SEO Optimisation pour les moteurs de recherche sur la plateforme
304 K€	SIC Data / Référentiel commercial
257 K€	Banque de Contenus / Core-Back
248 K€	B2C Parution numérique
184 K€	Gestion des abonnements

- 8.750 K€ de constructions, d'agencements et travaux sur notre parc immobilier, dont l'extension de La Chevrolière pour l'accueil de la rotative F8 à hauteur de 7.879 K€ mise en service le 12 janvier 2024
- D'investissements industriels et divers dont :
 - 3.193 K€ de transfert concernant la rotative F8 d'Angers à La Chevrolière
 - 729 K€ de matériel informatique de gestion dont 235 K€ pour l'archivage de la numérisation JDLO
 - 588 K€ de matériel de transport
 - 534 K€ de matériel d'impression dont 207 K€ de pièces de rechanges, 113 K€ pour l'extension de la Wifag 40 pages à La Chevrolière et 149 K€ pour la rotative Wifag F8 d'Angers à la Chevrolière,
 - 246 K€ de matériel d'expédition
 - 241 K€ de mobilier de bureau dont 161 K€ concernant Rennes et 78K€ concernant les rédactions extérieurs (St Brieuc, St Nazaire, Deauville)
 - 187 K€ de matériel de transmission, constitué pour l'essentiel du renouvellement annuel des serveurs et du stockage,
- 9.956 K€ des mises en service 2024 ont été financés antérieurement.

La société détient les succursales suivantes : voir tableau en Annexe 1

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

Augmentation du prix du journal :

Il est précisé qu'une augmentation de 0,05 € du prix de vente du journal applicable tous les jours de la semaine est effective depuis le 2 janvier 2025. Une augmentation complémentaire de 0,05 € au 1^{er} juillet 2025 est à l'étude.

Droits voisins :

A l'issue des négociations d'entreprise infructueuses, en vue de définir, conformément à la loi, la part appropriée et équitable des journalistes de la rémunération issue des droits voisins, la Commission droits d'auteur et droits voisins a fixé cette part à 22,5% par une décision du 12 février 2025.

III. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

a) Chiffre d'affaires

La diffusion ACPM du quotidien (papier + numérique) est en baisse de 3,45 % avec une diffusion totale de 606.730 exemplaires, contre 628.393 exemplaires en 2023.

Dimanche Ouest-France constate une diffusion OJD/ACPM en baisse de 2,84 % à 405.852 exemplaires, contre 417.694 exemplaires en 2023.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 302.227.481 € ; il augmente de 5.418.807 € (+1.83 %) comparé à l'exercice précédent.

Les ventes par abonnements postés baissent de 1.108.974 €, soit -9.9%, quand les portés et les ventes au numéro baissent respectivement de -348.686 € et -312.515 €, les ventes numériques augmentent de 3.952.617 €.

Il convient de rappeler que le tarif du journal a augmenté de 3,8% en janvier 2024 (de 1,30€ à 1,35€).

Le chiffre d'affaires brut de la publicité « *print* » diminue de 4.6 % (-2.836 K€), dont -3,8 % pour la publicité locale et -8 % pour l'extra-locale.

La publicité des sites internet (21.992 K€) augmente de 13,7 %, soit +2.643 K€ alors que la redevance ADDITI MULTIMEDIA diminue de 340 K€ (-13,2%).

Les prestations numériques diverses ont augmenté de 1.420.906 € soit +53,0% dû notamment à l'activité shopping, les prestations aux sociétés du groupe Journaux de Loire de +1.110.551 € soit 20,7% du fait de l'arrivée de la rotative F8 à La Chevrolière en date du 12 janvier 2024.

b) Subventions enregistrées dans le résultat d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 7.523.973 € ; elles sont en hausse de 246.416 €. La subvention d'aide au portage est de 4.606.765 € ; elle augmente de 1.103.859 € par rapport à 2023. L'aide perçue au titre des postés se chiffre à 2.415.931 €, en baisse de -322.593 €.

Pour rappel en 2023, une subvention pour hausse de prix du papier de 781.045 € avait été versée.

c) Reprise sur Amortissement et Provisions - Transferts de Charges : ils sont en hausse de 2.538.329 € dont 2.531.701 € au titre de la reprise de créances douteuses d'INFOMER.

c) Autres produits : les autres produits augmentent de 14.922 €.

d) Charges d'exploitation

Les évolutions significatives des charges d'exploitation par rapport à l'exercice précédent concernent les postes suivants :

1. Les achats consommés et marchandises diminuent de 6.001.795 € (-22.51 %).

La consommation de papier est en diminution de 5.626.286 € (-25,78 %). Le prix moyen de la tonne consommée s'établit à 597,49 € (-21,29 %/N-1), pour un tonnage en retrait de -5,7 %.

2. Les charges externes sont en hausse de 5.735.745 €, soit + 4,01 %, avec les principales évolutions ci-après :

		Δ N-1
Coût de réseau de distribution (inclus supplément)	2 316 216 €	2%
Prestation de Sous-traitance	2 975 766 €	11%
<i>Dont prestations diverses</i>	1 222 705 €	7%
- Développement du SIRH	311 K€	
- Développement de la direction R&D et com.interne	168 K€	
- Direction Informatique et sécurité informatique	133 K€	
<i>Dont Sous-traitance informatique et loyer de serv.Cloud</i>	849 763 €	13%
<i>Dont Prospection et fidélisation</i>	941 040 €	26%
Agence de presse	1 181 318 €	35%
Matériels et fournitures non stockés	-600 329 €	-15%
<i>Dont gaz</i>	-407 410 €	-45%
<i>Dont électricité</i>	-221 480 €	-10%
Promotion, publicité et parrainage	510 170 €	16%
Entretien et réparations (constructions et matériels)	-417 823 €	-5%
Expédition journaux (dont affranchissements)	-243 748 €	-2%
Déplacements, missions, et réceptions	240 444 €	9%
Location d'immeubles	122 143 €	12%

3. Les impôts et taxes augmentent de 543.636 € avec une hausse de 250.000 K€ de contribution volontaire AFDAS en 2024.

4. Les frais de personnel augmentent de 4.616.334 € (+3,69 %)

a. Au titre des salaires : +3.078.848 € (+3,65%).

L'impact de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de 2023 est de +375 K€ en 2024. Quant à la NAO de 2024 l'impact de +467 K€ est visible sur le deuxième semestre de l'année. Les variations des primes individuelles et d'ancienneté et divers s'élèvent à +521 K€. Au total, avec les charges sociales et en incluant la perte de revenus de la non-parution du 21 juin 2024, le surcoût est estimé à 1,3 M€ en 2024.

L'effectif en équivalent temps complet « travaillé » est en hausse de 33 collaborateurs, pour atteindre 1.571 emplois temps complet, soit +1.716 K€.

b. Au titre des charges sociales : +1.490.047 € (+3,7 %).

5. Les dotations aux amortissements augmentent de 1.400.989 € (+6,47%).

6. La dotation aux provisions augmente de 231.949 €.

7. Les autres charges augmentent de 288.655 €.

En résumé, le total des charges d'exploitation s'élève à 329.618.761 €, en hausse de 6.825.513 € (+2,11 %) par rapport au précédent exercice.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) 2024 s'élève à 14.061 K€ ;

f) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de -7.514.114 €, pour -9.092.327 € en 2023.

e) Résultat financier

Le résultat financier 2024 est négatif de 5.258.560 € en « dégradation » de 3.584.497 € comparé à 2023.

Il est impacté par la dépréciation complémentaire des comptes courants de la filiale INFOMER à hauteur de 2.327.000 € et de la filiale Latitude pour 1.000.000 €. La variation sur les intérêts d'emprunts s'élève à +413.885 €.

Conclusion sur l'exercice écoulé :

Le résultat courant avant impôts et après amortissements est déficitaire ; il s'élève à -12.772.674 €, en diminution de 2.006.284 € par rapport à 2023.

Le résultat exceptionnel est positif de 10.406.512 € ; il se décompose comme suit (comparé à 2023) :

	2024	2023
Reprises nettes d'amortissements dérogatoires	8.281.291 €	8.969.341 €
Subventions Fonds de modernisation	795.830 €	901.997 €
Plan Filière	10.382 €	-418.256 €
Autres éléments exceptionnels	-320.953 €	-269.842 €
Indemnisation OFA	1.900.000 €	0 €
Nouvelle maquette	-260.037 €	0 €
Résultat exceptionnel	10.406.512 €	9.183.239 €

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de dégager de participation des salariés.

Depuis 2014, la convention d'intégration fiscale est sans effet pour les sociétés fiscalement bénéficiaires qui versent de l'impôt ; cet impôt est reversé aux sociétés déficitaires qui enregistre

une économie d'impôt à la hauteur de leur déficit de manière proportionnelle au montant à reverser. L'impôt de l'exercice 2024 est de -788.471 € (produit), contre -536.552 € (produit) en 2023.

En conclusion, le résultat net comptable est déficitaire de 1.577.691 €, contre un déficit de 1.046.599 € au titre de l'exercice précédent.

IV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 1 577 690,83 euros.

Le Président propose d'affecter l'intégralité du résultat au compte report à nouveau portant le solde de ce poste de -1.856.513,17 euros à — 3 434 204,00 euros.

V. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement (en euros)
31 décembre 2023	néant	néant	néant
31 décembre 2022	néant	néant	néant
31 décembre 2021	108	néant	899 892

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

VI. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant de 60 743 euros ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 15 186 euros.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous devons vous rendre compte de l'activité des filiales.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés 2024	Capitaux Propres 2024	Résultat 2024	Chiffre d'affaires 2024
OUEST PLUS SERVICES	100,00	37 000 €		278 908 €	54 557 €	3 278 757 €
PUBLICATIONS API	100,00	462 133 €		-1 792 453 €	-553 086 €	1 335 835 €
LATITUDE	100,00	10 000 €		-87 810 €	6 666 €	2 216 285 €
INFOMER	100,00	0 €		-4 854 878 €	-724 520 €	3 417 824 €
OFTV	100,00	10 000 €		-673 465 €	-673 105 €	0 €
EDILARGE	99,73	302 818 €		1 695 995 €	-398 504 €	4 777 821 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		69 182 476 €	-13 227 266 €	3 033 439 €
Sté PARTIC.GRAND OUEST	43,87	20 069 €		501 322 €	1 189 €	0 €
DIVERTO	17,14	56 058 €		2 792 708 €	-206 449 €	42 843 639 €
366 SAS	15,75	38 953 €		4 917 894 €	167 950 €	99 093 056 €
TV RENNES	12,15	89 420 €		831 240 €	2 754 €	1 238 758 €

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Les acquisitions au cours de l'exercice 2024 ont été les suivantes :

- Rachat de 8 actions auprès d'actionnaires minoritaires au sein d'EDILARGE
- Rachat de 12 actions auprès d'actionnaires minoritaires au sein d'INFOMER
- Acquisition des 10 000 actions de la société EUROMEDIA 8 (dénommée par la suite OUEST-FRANCE TV) auprès d'INTRASIPA

3. REGULARISATION DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Néant

VIII. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société conduit régulièrement des travaux d'études, de recherches et de développement, mais la nature de ces travaux ne permet pas, en 2024, de les inscrire à l'actif du bilan.

IX. OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Les observations du Comité Social et Economique, en application des dispositions de l'article L. 2312-18 du Code du travail, seront présentées lors d'un prochain Conseil de surveillance.

X. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions légales applicables, nous vous présenterons le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

XI. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le maintien de l'équilibre économique de la SOCIETE OUEST-FRANCE est un défi constant alors que les titres sont confrontés depuis plusieurs années, comme leurs confrères de la presse, au bouleversement de la chaîne de valeurs.

A l'instar des médias et plus particulièrement des entreprises de presse, la SOCIETE OUEST-FRANCE est confrontée à plusieurs risques et incertitudes qui peuvent influencer leur équilibre économique et leur trajectoire.

Le déclin du nombre de points de vente physiques et l'évolution des habitudes ou usages de consommation vers le numérique constituent un risque – tout autant qu'une opportunité s'agissant du développement numérique –, car ils réduisent les revenus de diffusion des journaux sans que la croissance de la diffusion numérique ne compense, à date, totalement ces pertes. Par ailleurs, la publicité papier, un pilier essentiel des revenus, subit une diminution structurelle. Cette tendance est aggravée par la concurrence (économique comme de l'attention) des plateformes en ligne telles que Google, Facebook, et autres réseaux sociaux, qui captent une part substantielle de la publicité numérique et de sa croissance.

L'inflation représente un autre risque, car elle augmente les coûts de production (papier, impression, etc.) et de distribution, affectant ainsi la rentabilité de l'entreprise. Cette trajectoire conduit à devoir constamment questionner le modèle économique et son évolution.

S'agissant du modèle économique et de sa déclinaison numérique, l'application des droits voisins des éditeurs de presse, censée rémunérer équitablement les éditeurs face aux plateformes numériques, reste incertaine et doit être surveillée. Si la licence de droit voisin conclue avec Google devrait être renouvelée pour trois ans à la suite des discussions conduites par le syndicat professionnel qui représente Ouest-France, l'Alliance de la presse d'information générale, un doute plane quant à la conclusion de nouveaux accords mais aussi quant à la reconduction de la licence de droit voisin avec Facebook : dans un contexte international et politique complexe, la plateforme remet en effet en cause tant le principe et le champ d'application du droit voisin que les niveaux de rémunération des publications de presse qu'elle avait accepté. A ce stade, la part de la valeur sur le marché en ligne reste très largement à la défaveur des médias de sorte que les investissements d'Ouest-France sur le numérique sont supérieurs aux retours financiers des plateformes en ligne.

Enfin, l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle (IA) présente à la fois des opportunités et des risques. Bien que l'IA générative puisse offrir des moyens innovants de personnaliser le contenu, d'améliorer l'engagement des lecteurs ou de faciliter le travail des différents métiers de l'entreprise, elle comporte également des risques liés à la gestion des données, à la défense de la souveraineté et à la protection de notre patrimoine et à la dépendance technologique. L'adoption de l'IA par les concurrents (de la presse, des médias voire du numérique) et l'évolution rapide de ces technologies ajoutent une incertitude supplémentaire quant à l'avenir du paysage médiatique.

Face à ces défis, la SOCIETE OUEST-FRANCE poursuit sa transformation numérique pour assurer leur pérennité.

XII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'utilise pas d'instruments financiers.

XIII. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, vous trouverez, en Annexe 2 du présent rapport de gestion, les tableaux de synthèse des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société définis par les articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

XIV. PRETS INTERENTREPRISES

En application de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti, au cours de l'exercice, aucun prêt à des microentreprises, PME, ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

XV. SITUATION DES MANDATS

Nous vous proposons de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de surveillance, à savoir Madame Valérie COTTEREAU, Madame Christine BLANC-PATIN et l'Association OUEST-FRANCE SOLIDARITE représentée par Monsieur Paul HUTIN, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2028 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

XVI. PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit dans des conditions normales dans un contexte d'incertitude sur le marché de la publicité papier et numérique cependant.

Nous espérons que les propositions qui vous sont présentées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président

Annexe 1 : liste des succursales

Adresse	SIRET
14 Place Pierre Bouchard 14000 CAEN	377 714 654 00045
19 Place de la République 14000 CAEN	377 714 654 01258
31 rue Larcher 14400 Bayeux	377 714 654 01134
1 Rue Émile Desvaux Vire 14500 Vire Normandie	377 714 654 01308
16 rue Trinité, 14700 Falaise	377 714 654 00268
27 Rue Pont Mortain 14100 Lisieux	377 714 654 00755
Prequ'île de la Touques - 10 rue de la Princesse Troubetskoi 14800 DEAU-VILLE	377 714 654 01357
Magasin N°5 Sur la Plage 14800 Deauville	377 714 654 00664
23 Rue Jouallan, 22000 Saint-Brieuc	377 714 654 00094
4 Rue de la Pompe, 22200 Guingamp	377 714 654 00078
1 Rue de Viarmes, 22300 Lannion	377 714 654 00771
4 Boulevard des Haras, 22400 Lamballe-Armor	377 714 654 01217
1 Rue de l'Yser, 22500 Paimpol	377 714 654 01084
6 Rue Saint-Joseph, 22600 Loudéac	377 714 654 00706
Résidence Le Celtic 9, place Duclos, 22100 Dinan	377 714 654 00979
22-24 quai Dupleix, 29000 Quimper	377 714 654 00888
45 boulevard Camille Réaud, 29100 Douarnenez	377 714 654 01175
12 rue Genot, 29300 Quimperlé	377 714 654 00128
10 avenue du Docteur Nicolas, 29900 Concarneau	377 714 654 00326
3 Rue Dupleix, 29200 Brest	377 714 654 01225
11 Place de la Mairie, 29270 Carhaix-Plouguer	377 714 654 00938
26 BIS Rue D Aiguillon, 29600 Morlaix	377 714 654 01209
38 Rue du Pré Botté, 35000 Rennes	377 714 654 00425
13 rue du Pré Botté, 35000 Rennes	377 714 654 00417
12 Rue du Breil, 35000 Rennes	377 714 654 01290
10 rue du Breil, 35000 Rennes	377 714 654 00011
40 Rue des Veyettes, 35000 Rennes	377 714 654 01266
15 Rue Hippolyte Rehault, 35300 Fougères	377 714 654 01282
36 Boulevard Châteaubriand, 35500 Vitré	377 714 654 00870
8 rue Victor Hugo, 35600 Redon	377 714 654 01365
15-17 Ave Jean Jaurès, 35400 Saint-Malo	377 714 654 00763
4 place Rhin et Danube, 44500 La Baule-Escoublac	377 714 654 01274
Angle de la Ville Halluard et du boulevard Atlantique Îlot Willy Brandt 44600 Saint-Nazaire	377 714 654 01332
9 rue Michel Grimault, 44110 Châteaubriant	377 714 654 01076

2 quai François Mitterrand, 44000 Nantes	377 714 654 01050
Parc d'activité de Tournebride Rue de La Guillauderie, 44118 La Chevrolière	377 714 654 01191
66 place du Maréchal Foch, 44150 Ancenis	377 714 654 00466
5bis Rue Thiers, 49100 Angers	377 714 654 01100
15 Rue du Bourg Baudry, 49300 Cholet	377 714 654 00961
10 rue de la Barque, 50000 Saint-Lô	377 714 654 01340
17 Rue du Lycée, 50200 Coutances	377 714 654 00037
1B Rue de Boudrie, 50300 Avranches	377 714 654 01316
92 Rue Couraye, 50400 Granville	377 714 654 00532
8 rue de l'Ancien Quai 50100 Cherbourg-en-Cotentin	377 714 654 01126
92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	377 714 654 00862
PLACE notre Dame, 53100 Mayenne	377 714 654 00557
42B rue Carnot, 53200 Château-Gontier	377 714 654 00540
6 Boulevard de la Paix, 56000 Vannes	377 714 654 01241
30 rue Thiers 56000 Vannes	377 714 654 00714
1B Rue des Carmes 56800 Ploërmel	377 714 654 00839
4 Rue François Tanguy Prigent, 56890 Saint-Avé	377 714 654 01159
55 Rue du Port, 56100 Lorient	377 714 654 00946
34 rue de Lourmel, 56300 Pontivy	377 714 654 01373
20 Rue des Quatre Vents, 56400 Auray	377 714 654 01092
5 rue Saint-Blaise, 61000 Alençon	377 714 654 00193
2 rue Desrivières, 61100 Flers	377 714 654 00995
13 place Henri IV, 61200 Argentan	377 714 654 00599
13 rue du Marche au Blé, 72200 La Flèche	377 714 654 00243
35-37 rue Gambetta, 72000 Le Mans	377 714 654 00219
11 rue Carnot, 72300 Sable-sur-Sarthe	377 714 654 00250
89 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris	377 714 654 00789
4 rue Raymond Poincare, 85000 La Roche-sur-Yon	377 714 654 00649
40 rue Pasteur, 85000 La Roche-sur-Yon	377 714 654 01068
7 place du Poilu de France, 85100 Les Sables D'Olonne	377 714 654 01233
15 bis rue Georges Clémenceau, 85200 Fontenay-le-Comte	377 714 654 01183
7 rue de la Concorde, 85300 Challans	377 714 654 01167
12 rue Georges Clémenceau 85600 Montaigu	377 714 654 00748
20 rue du 11 novembre 1918, 85500 Les Herbiers	377 714 654 01324
8 avenue Jean Cristau, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie	377 714 654 00912

Annexe 2 : tableau sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

Article D. 441I. - 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441I. - 2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
<i>0 jours (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		<i>0 jours (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
49						1224	1						26 269
Montant total des factures concernées													
599 861	94 646	-	224 594	1 038 580	1 357 820	-	2 399 899	643 060	1 277 877	-		4 320 836	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice													
0,35%	0,06%	0,00%	0,13%	0,61%	0,80%								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice													
							0%	1%	0%	0%	0%	1%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues						0						0	
Montant total des factures exclues						0						0	
(C) Délais de paiement													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal : 60 Jours à compter de la date d'émission de la facture.					Délai légal : 60 Jours à compter de la date d'émission de la facture.							
Montants exprimés en :	TTC												

ANNEXE 3 : RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
* Capital social	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
* Nombre des Actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
* Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
* Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
* Chiffre d'Affaires Hors taxes	281 519 311 €	284 234 612 €	285 375 668 €	296 808 674 €	302 227 481 €
* Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 080 538 €	12 448 525 €	11 071 327 €	10 727 901 €	8 034 729 €
* Impôt sur les bénéfices	942 505 €	80 006 €	-2 105 630 €	-536 552 €	-788 471 €
* Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
* Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 914 433 €	83 228 €	-6 413 255 €	-1 046 599 €	-1 577 691 €
* Résultat distribué	1 800 000 €	900 000 €			
III - RESULTAT PAR ACTION					
* Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	140,92 €	82,46 €	87,85 €	75,10 €	58,82 €
* Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19,43 €	0,55 €	-42,76 €	-6,98 €	-10,52 €
* Dividende attribué à chaque action (net)	12 €	6 €			
IV - PERSONNEL					
* Effectif moyen EQTC des salariés employés pendant l'exercice	1 401	1 499	1 539	1 539	1 571
* Montant de la masse salariale de l'exercice	78 377 871 €	80 256 302 €	83 800 302 €	84 254 604 €	87 333 453 €
* Montant des sommes versées au titre avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale et oeuvres sociales)	38 899 094 €	41 181 438 €	41 147 446 €	40 954 973 €	42 492 458 €